

Communiqué

NORBORD ANNONCE LE PRIX FIXÉ POUR UNE ÉMISSION DE BILLETS DE PREMIER RANG

Note : Les données financières sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

TORONTO, ON (le 7 juin 2012) – Norbord inc. (TSX : NBD, NBD.WT) a annoncé aujourd'hui avoir fixé le prix de son émission de billets de premier rang (les « billets ») d'un capital total d'environ 240 M\$ US. Les billets arriveront à échéance le 15 juin 2015 et porteront intérêt à un taux annuel de 6,25 %. La société s'attend à conclure le placement des billets le 15 juin 2012, sous réserve de la satisfaction des modalités de clôture usuelles.

Comme il a été annoncé antérieurement, l'émission comporte deux tranches. La première comprend des billets garantis de premier rang d'un capital de 165 M\$ US qui auront égalité de rang avec les billets garantis de premier rang échéant en 2017 de la Société et ses lignes de crédit renouvelable consenties. La seconde comprend des billets non garantis de premier rang d'un capital de 75 M\$ US.

Les billets garantis de premier rang ont été émis par un syndicat financier dans le cadre d'un placement privé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets non garantis de premier rang ont directement fait l'objet d'un placement auprès d'un investisseur institutionnel non lié.

Norbord a l'intention d'affecter le produit net de cette émission au refinancement de ses débentures à 7,25 % de 240 M\$ US échéant le 1^{er} juillet 2012.

Les billets ne seront admissibles aux fins de distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucune province ni d'aucun territoire du Canada, et ils ne pourront être offerts ni vendus au Canada, que ce soit directement ou indirectement, autrement qu'en vertu d'exemptions aux exigences applicables en matière de placement privé. Les billets n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, sous sa forme modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption applicable en vertu des exigences d'enregistrement de ladite loi. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de billets dans quelque territoire que ce soit.

Norbord

Norbord inc. est un producteur international de panneaux dérivés du bois qui possède des actifs de 1 milliard de dollars et qui emploie environ 2 000 personnes dans 13 usines aux États-Unis, en Europe et au Canada. Norbord est l'un des plus grands producteurs mondiaux de panneaux à copeaux orientés (OSB). En plus des panneaux OSB, Norbord fabrique des panneaux de particules, des panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et des produits connexes à valeur ajoutée. Norbord est une société ouverte et ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles NBD et NBD.WT.

-Fin-

Renseignements :

Heather Colpitts

Gestionnaire, Affaires de la Société

Tél. : 416-365-0705

info@norbord.com

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs au sens des lois applicables, y compris des énoncés à l'égard de notre stratégie, de nos projets et plans, de notre performance financière ou opérationnelle future, ainsi que d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction quant à la performance future. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, à des expressions comme « faire », « s'attendre à », « sous réserve de », « avoir l'intention de », ou à leur forme négative, ainsi qu'à d'autres expressions qui constituent des prévisions, qui laissent entendre que des événements ou des tendances pourraient survenir et qui ne concernent pas des sujets de nature historique. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de Norbord diffèrent considérablement de ceux avancés ou suggérés dans les énoncés prospectifs.

Bien que Norbord soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont fondés sur des bases raisonnables, les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas accorder une confiance indue à de tels renseignements prospectifs. Par nature, les renseignements prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes, généraux ou particuliers, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, prévisions et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Les facteurs qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, explicitement ou implicitement, par les énoncés prospectifs sont notamment les suivants : la conjoncture économique en général; les risques inhérents à la concentration des produits; l'incidence de la concurrence et des pressions en matière d'établissement des prix; les risques inhérents au fait de dépendre des clients; les incidences des variations de prix et la disponibilité des intrants manufacturiers; les risques inhérents à une industrie à prédominance de capital; ainsi que d'autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation sur les valeurs mobilières.

Sauf si la loi l'exige, Norbord ne prend pas la responsabilité de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit, à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, ni de mettre à jour ou de réviser publiquement la liste des facteurs donnée ci-dessus ayant une incidence sur ces renseignements. Veuillez consulter la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » de la notice annuelle datée du 1^{er} mars 2012 et la section « Énoncés prospectifs » du rapport de gestion 2011 daté du 26 janvier 2012, ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre 2012 daté du 26 avril 2012.